

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 06 juin 2023
--	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 6 pouvoirs	25 mai 2023	26 mai 2023

N° délibération	Objet
2023-043	Convention avec l'ADESK

Le six juin 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle Asphodèle à Berrien sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Marie-Brigitte BRETHERS à Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN, Arnaud COZIEN à Grégory LE GUILLOU

Excusé : Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Barbara PERRON

Rapporteur : Georges Morvan

Le président rappelle qu'un pôle de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire du Pays COB existe depuis 2018 avec la création de l'association, ADESK.

Cette association porte un projet, celui de promouvoir, faire reconnaître, animer et organiser l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que de soutenir les projets des acteurs de l'ESS. Son siège social est à Rostrenen.

L'association est principalement aidée par la Région Bretagne mais a aussi besoin du soutien financier des EPCI.

La collectivité a conventionné pour les périodes de 2018-2019 et ensuite pour les années 2020 et 2021 avec l'EPCI. Elle propose à nouveau de conventionner pour la période de 2023 à 2025.

Ainsi, il est présenté une convention entre la communauté de communes et l'association ADESK pour la réalisation d'actions autour de l'Economie Sociale et Solidaire avec une participation de 1.368 € par an. L'association demande également d'avoir un représentant de la collectivité. Cette convention est établie pour les années 2023 à 2025.

Après l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la convention présentée
- Autorise le président à signer la convention

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,